

 DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS Séance du 06 juillet 2026
--	--

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Etaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D170- Affaires Générales- Budget général- Versement d'une subvention d'équilibre au budget Aérodrome.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2026D153 du 09 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 du budget général de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu la délibération n°2025D155 du 09 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 du budget Aérodrome de la Communauté de communes Flandre Lys,
Vu l'avis favorable de la Affaires Générales de Charges du 17 juin 2026,

Lors du vote du budget supplémentaire 2026, il est prévu au budget général le versement d'une subvention exceptionnelle sur le budget annexe Aérodrome.

En effet, conformément à l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement d'une subvention exceptionnelle par le budget général a pour but de permettre aux budgets annexes de supporter les charges d'entretien des biens et équipements (et le cas échéant les dotations aux amortissements) que leurs seules recettes ne permettent pas de couvrir malgré les moyens mis en œuvre pour les optimiser.

Les crédits prévus au budget général pour le versement de cette subvention correspondent au montant théorique, nécessaire à l'équilibre financier du budget annexe Aérodrome.

Madame la Présidente propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 190 043,00 € € afin de permettre l'équilibre du budget annexe de l'Aérodrome pour faire face à ses dépenses de fonctionnement.

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget général au budget annexe aérodrome pour un montant de 190 043 € ;
- De préciser que cette subvention s'inscrira au compte 74 du budget de l'aérodrome et 6568 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Denis MOUQUET



Dorothée BERTRAND

